



Annulation de commande help!!!

Par **sebohk**, le **15/10/2010** à **17:44**

Bonjour,

J'ai acheté deux fauteuils à la foire de Paris début Mai et, à ce jour, je ne suis livré que d'un fauteuil sur les deux.

Les faits :

Commande le 1er Mai de 2 fauteuils de 1100 euros pièce. Soit 2200 euros total.

Acompte de 1000 euros.

Délai indiqué sur le bon de commande : 6 semaines.

Sous les 6 semaines, livraison des deux fauteuils : 1 OK, 1 couleur non conforme donc refusé et renvoyé au fabricant. Paiement du fauteuil OK soit 600 euros.

Depuis, deux livraisons ont été effectuées mais à chaque fois le fauteuil était abîmé donc refusé et renvoyé au fabricant.

Ma démarche :

Ne voyant pas mon fauteuil arriver, j'ai donc demandé au fabricant d'annuler partiellement la commande et de me rembourser le reliquat de l'acompte i.e 500 euros.

Le fabricant refuse de régler le litige à l'amiable. Pas de réponse à mes emails ni au tel depuis le 14 sept. Que puis je faire ?

PS : Pour info, pas de fournitures de CGV par le fabricant. Je n'ai aujourd'hui en ma possession qu'un vulgaire bon de commande acheté dans une papeterie de quartier...